

DEPARTEMENT  
YONNE

CANTON  
CHARNY

COMMUNE NOUVELLE  
**Charny Orée de  
Puisaye**

N° AR-CCOP-ST-2020-064

REPUBLIQUE FRANCAISE

.....  
Liberté – Egalité – Fraternité

.....

## **ARRETE DU MAIRE**

**Routes barrées -**

**Rue du 4 Septembre – Charny -**

**Charny Orée de Puisaye**

Le Maire,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6

**VU** le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I - 8ème partie - signalisation temporaire ;

**CONSIDERANT** qu'en raison de travaux de voirie dans la rue du 4 septembre à Charny, effectué par les services techniques communaux.

### **ARRETE**

**Article 1 :** La rue du 4 Septembre interdite à toute circulation et au stationnement le jeudi 18 juin 2020.

**Article 2 :** Les agents des services techniques devront prendre toute les mesures nécessaires pour la sécurité des usagers de la voie publique pendant toute la durée de l'intervention.

**Article 3 :** La signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera notifié au demandeur qui devra en afficher un exemplaire sur les lieux de son application. Il fera également l'objet d'une publication en mairie. Ampliation en sera donnée à Monsieur le Maire délégué de Charny, à la Police Municipale et à Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie d'Aillant/Montholon, chargés, chacun en ce qui les concerne, de son exécution.

Fait à Charny Orée de Puisaye,  
Le 17 juin 2020

Le Maire

Michel COURTOIS

Date de publication.....

